

Commune de LE TEICH
Leyre et port
Travaux de désensablement 2020

Zone 1



Les usagers du Bassin d'Arcachon sont informés que des travaux de dragage auront lieu :

du 2 décembre 2020 au 14 janvier 2021

Les zones de prélèvement de sable se situeront : entre les balises J4i et J4h (zone 1) et ensuite à l'entrée du port du Teich (zone 2).

Le sable prélevé sera déposé en confortement de digue (zone 1) et en réensablement de plage (zone 2).

Il est important de respecter la signalisation visuelle affichée par la drague, laquelle indique le sens de passage.

Zone 2



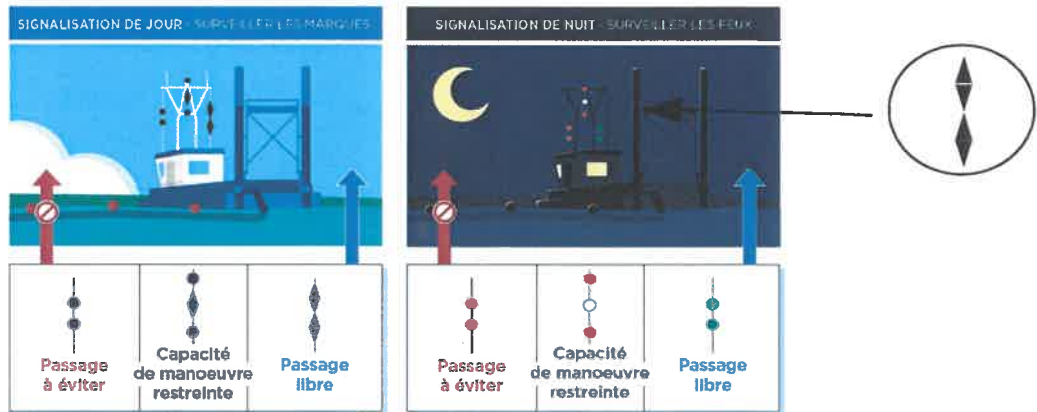
Ces travaux nécessitent l'intervention de la drague stationnaire « Dragon » ainsi que du remorqueur « Siba II » et d'un dispositif important d'installations maritimes.

Les caractéristiques de la drague sont :

- longueur hors tout 25 mètres
- largeur (ponton) 6 mètres
- largeur du travail 25 mètres
- déplacement par papillonnage
- mouillage bâbord et tribord

L'installation sera balisée par 2 croix de St André situées de part et d'autre de la drague. Celles-ci seront déplacées au fur et à mesure de l'avancement du chantier. La canalisation de refoulement sera signalée par des bouées rouges ou blanche espacées d'environ 30m.

Contournement de la drague



En cas de doute, l'équipage est joignable par VHF sur le canal 14

Les usagers sont invités :

- à naviguer prudemment à proximité du chantier
- à contourner la canalisation de refoulement.

Arcachon le 30 novembre 2020

La Cheffe du Service
Maritime et Littoral
Delphine CATHALA